

SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité ZINCOSIL 400







Fiche signalétique du 25/7/2022, révision 5.2

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: ZINCOSIL 400 Code commercial: 14510/04

UFI: FGUX-AD66-T00P-MW32

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Peinture en spray (aérosol).

Usages déconseillés :

Les utilisations pertinentes sont énumérées ci-dessus. D'autres utilisations ne sont pas recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SILICONI COMMERCIALE SPA - Via Francia 4 Z.I. 36053 Gambellara (VI) Tel n. +39 0444 649766 SILICONI COMMERCIALE SPA - Tel n. +39 0444 649766 du lundi au vendredi 08:00 - 17:00

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lab@siliconi.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SILICONI COMMERCIALE SPA - Tel n. +39 0444 649766 du lundi au vendredi 08:00 - 17:00

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Danger, Aerosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Attention, Skin Irrit, 2. Provoque une irritation cutanée.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.



Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H222, H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages provoqués par une utilisation impropre du produit. Contient

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1% Autres dangers:

Les récipients aérosols exposés à une température supérieure à 50°C peuvent se déformer, éclater et être projetés à une grande distance. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se localiser dans des locaux confinés, elles se propagent au sol et peuvent former des mélanges inflammables et explosifs avec l'air en cas d'amorce même à distance, avec un risque conséquent d'incendie. L'aérosol contient un gaz asphyxiant, éviter l'accumulation de vapeurs en grosses quantités dans des espaces confinés car cela peut provoquer l'asphyxie par manque d'oxygène. L'exposition à de hautes concentrations de vapeurs, surtout en milieux confinés et non adéquatement ventilés, peut causer des irritations aux voies respiratoires, la nausée, un malaise et un étourdissement.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classement par catégorie
>= 25% - < 30%	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	EC: REACH No.:	931-254-9 01-2119484651-34	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.8/3 STOT SE 3 H336 4.1/C2 Aquatic Chronic 2
>= 15% - < 20%	butane	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	601-004-00-0 106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32	2.2/1A Flam. Gas 1A H220 2.5 Press. Gas H280
>= 12,5% - <15%	propane	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	601-003-00-5 74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21	2.2/1A Flam. Gas 1A H220 2.5 Press. Gas H280
>= 7% - < 10%	xylène (mélange réactif d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)	EC: REACH No.:	905-562-9 01-2119555267-33	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 3.8/3 STOT SE 3 H335

				3.9/2 STOT RE 2 H373 DECLC (CLP)*
>= 7% - < 10%	isobutane	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	601-004-00-0 75-28-5 200-857-2 01-2119485395-27	2.2/1A Flam. Gas 1A H220 2.5 Press. Gas H280
>= 5% - < 7%	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	030-001-01-9 7440-66-6 231-175-3 01-2119467174-37	4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1. 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.
>= 0,5% - < 1%	acétate de n-butyle	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	607-025-00-1 123-86-4 204-658-1 01-2119485493-29	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066

^{*}DECLC(CLP): Substance classée conformément à la note C de l'annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

Le texte intégral des phrases H figure à la section 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute. Laver entièrement le corps (douche ou bain). En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes et en enlevant les lentilles de contact si la situation permet d'effectuer l'opération avec facilité. Consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

L'ingestion accidentelle d'un produit aérosol est difficilement probable. Si cela arrivait, consulter un médecin ; provoquer le vomissement seulement sur l'instruction du médecin ; ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de respiration difficile

Mesures de protection pour les Premiers Secours:

Pour les EPI nécessaires pour les interventions de premier secours, se référer à la section 8.2 de la présente Fiche de Données de Sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour des symptômes et des effets dus aux substances contenues, se référer à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Anhydride de Carbone (CO2), Mousse ou Extincteur à poudre.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser de jets d'eau directs sur le produit qui brûle.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde. La combustion génère un mélange complexe de gaz, y compris CO (Monoxyde de Carbone), CO2 (Anhydride de Carbone) et hydrocarbures non brûlés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables avec l'air. Le récipient exposé à une température supérieure à 50°C peut se déformer et éclater.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection complet ignifuge (Type EN 11611 ou EN469), avec dispositif respiratoire autonome à air comprimé (Type EN 137), casque avec visière et protection du cou (Type EN443), gants résistant à la chaleur (Type EN407). Refroidir avec de l'eau atomisée les récipients investis par le feu pour éviter leur surchauffe. Empêcher aux moyens d'extinction de pénétrer dans les égouts ou dans les cours d'eau. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Éliminer toutes les sources d'allumage (cigarettes, flammes, étincelles, électricité, etc.) ou de chaleur de la zone où a eu lieu la fuite et prédisposer une ventilation adéquate. Évacuer les zones environnantes et empêcher l'entrée de personnel externe et non protégé. Avertir les équipes de secours. Bloquer la fuite s'il cela ne représente pas un danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés ou le produit qui a coulé sans avoir auparavant endossé l'équipement de protection approprié. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Pour les informations concernant les risques pour l'environnement et la santé, la protection des voies respiratoires, la ventilation et les équipements individuels de protection, se référer à la section 8.

Pour les secouristes:

Nous rappelons aux équipes de secours d'endosser des équipements individuels de protection adaptés comme indiqué à la section 8. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et, en cas de fuite, elles peuvent s'accumuler dans les espaces fermés et dans les zones basses où elles peuvent s'enflammer facilement. Quand la situation ne peut pas être complètement évaluée, ou s'il y a un risque de carence d'oxygène, utiliser exclusivement un appareil de protection respiratoire autonome (Type EN137).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pourvoir à aérer suffisamment. Utiliser des instruments et des outillages qui ne font pas d'étincelle. Laver abondamment avec de l'eau. Circonscrire et récupérer les éventuelles fuites avec un matériau absorbant non combustible comme sable, terre, vermiculite, diatomite, et pourvoir à la mise au rebut du produit par l'intermédiaire d'une entreprise autorisée au traitement des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Récipient sous pression. Ne pas perforer, ni brûler, même après l'usage. Ne pas utiliser en présence de flammes libres ou autres sources d'allumage. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de décharges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur une flamme ou des corps incandescents. Ne pas vaporiser sur des surfaces chaudes. UTILISER SEULEMENT DANS UN LIEU BIEN VENTILÉ. Les vapeurs peuvent prendre feu avec une explosion. Il faut donc en éviter l'accumulation en maintenant les portes et les fenêtres ouvertes, et en assurant une bonne ventilation croisée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler au sol et, sans une ventilation adéquate, si elles sont amorcées, elles peuvent prendre feu même à distance avec danger de retour de flamme. Protéger contre les rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/122°F. Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards.

Mesures pour la protection de l'environnement:

Réduire au minimum le déversement du mélange dans l'air et dans l'environnement ambiant, en évitant des fuites accidentelles et en stockant le produit loin des égouts.

Précautions pour l'hygiène de travail:

Les vêtements contaminés doivent être substitués avant d'accéder aux zones de restauration. Durant le travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après l'utilisation du produit. Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures Techniques et conditions de stockage :

Conserver dans un endroit bien ventilé à l'abri des rayons du soleil directs.

Température de stockage conseillée : de 15°C à 30°C.

Tenir à l'écart de flammes libres, étincelles, sources de chaleur et toute source de combustion. Maintenir les récipients en position verticale et sûre en évitant la possibilité de chutes ou de chocs. Ne pas stocker le produit dans des couloirs ou des escaliers. Stocker le produit uniquement dans leurs emballages d'origine et fermé, ne pas percer,

ni ouvrir les récipients aérosols. Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil. Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux. Matières incompatibles:

NE PAS stocker en même temps que des substances comburantes, auto-inflammables, auto-chauffantes, peroxydes organiques, agents oxydants, liquides et solides pyrophores, explosifs. Voir aussi le paragraphe 10 suivant.

Indication pour les locaux:

Frais et adéquatement aérés. Éviter l'accumulation de décharges électrostatiques.

Classes de stockage :

Se référer à la section 15.1 pour Classes/limites de stockage (Seveso III).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux usages identifiés à la sous-section 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

```
8.1. Paramètres de contrôle
```

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane

TLV TWA - 1200 mg/m3

butane - CAS: 106-97-8

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: (EX) - CNS impair

propane - CAS: 74-98-6

ACGIH - Remarques: (D, EX) - Asphyxia

xylène (mélange réactif d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

EU-OEL - TWA(8h): 221 mg/m3, 50 ppm - STEL(15min): 442 mg/m3, 100 ppm - Remarques: (skin)

TLV-ACGIH - TWA(8h): 434 mg/m3, 100 ppm - STEL(15min): 651 mg/m3, 150 ppm

isobutane - CAS: 75-28-5

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: (EX) - CNS impair

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

TLV-ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL(15min): 150 ppm

UE - TWA(8h): 241 mg/m3, 50 ppm - STEL: 723 mg/m3, 150 ppm

ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

Valeurs limites d'exposition DNÈL

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane

Consommateur: 1301 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques -

Remarques: bw/day

Travailleur industriel: 13964 mg/m3 - Consommateur: 1377 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine -

Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Travailleur industriel: 5306 mg/m3 - Consommateur: 1137 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

xylène (mélange réactif d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

Travailleur industriel: 221 mg/m3 - Consommateur: 65.3 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 442 mg/m3 - Consommateur: 260 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:

Court terme (aigue)

Travailleur industriel: 221 mg/m3 - Consommateur: 65.3 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine -

Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 442 mg/m3 - Consommateur: 260 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:

Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 212 mg/Kg bw/day - Consommateur: 125 mg/Kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine

- Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

xylène (mélange réactif d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.31 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aérer adéquatement les locaux dans lesquels le produit est stocké et/ou manipulé. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Une ventilation localisée peut être nécessaire pour certaines opérations. Minimiser les concentrations d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des équipements techniques pour maintenir les concentrations dans l'air en-dessous de la limite ou des directives d'exposition.

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de travail dont la protection latérale = EN166. Si il existe un risque à l'exposition à des vapeurs pouvant causer des troubles oculaires, utiliser un masque anti-gaz avec protection faciale totale.

Protection de la peau:

Porter des vêtements propres antistatiques qui couvrent bien et des chaussures de sécurité antistatiques pour usage professionnel de catégorie S2 (Type EN20345). En cas de contact prolongé, utiliser des vêtements de protection imperméables à ce matériau : blouses, tabliers ou combinaisons complètes (Type EN 340-EN13034).

Protection des mains:

Durant la manipulation, nous conseillons de se protéger les mains avec des gants résistant à des produits chimiques Type EN374 (PVC, PE, néoprène, Nitrile, Viton, non gomme naturelle). Nous recommandons des gants ayant un facteur de protection 6 : temps de pénétration > 480min, épaisseur min 0,3mm. Pourvoir à changer les gants éventuellement utilisés, en présence de signes d'usure, de fentes ou de contamination interne.

Protection respiratoire:

Les niveaux de concentration dans l'air devraient être maintenus sous les limites d'exposition. Quand la concentration dans l'air dépasse le TLV il faut une protection des voies respiratoires : utiliser des masques approuvés EN149 FFP2 ou respiratoires semi-faciaux Type EN140 avec Filtre Type EN143:A2 ou respiratoires faciaux totaux EN136 (Filtre Type EN143:A2).

Risques thermiques:

Les aérosols, en cas de surchauffe, déforment, et peut être jeté sur une distance considérable.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Les émissions provenant de processus productifs et de l'utilisation du produit, y compris celles provenant d'appareils de ventilation, devraient être contrôlées dans le but de respecter la législation de protection environnementale. Les résidus du produit ne doivent pas être déversés sans contrôle dans les égouts ou les cours d'eau. Pour de plus amples informations, se référer à la section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Remarques
État physique:	N.A.	
Couleur:	N.A.	
Odeur:	Caractéristique des solvants contenus	
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> -42 °C	
Inflammabilité:	N.A.	
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	15 Vol % - 1.8 Vol %	
Point éclair:	< 0 ° C	
Température d'auto-inflammabilité :	> 300 °C	
Température de décomposition:	N.A.	
pH:	N.A.	
Viscosité cinématique:	N.A.	
Hydrosolubilité:	insoluble	
Solubilité dans l'huile :	soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	
Pression de vapeur:	N.A.	
Densité et/ou densité relative:	N.A.	
Densité de vapeur relative:	> 2	

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:

N.A. --

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Remarques
Propriétés explosives:	Produit non explosif	-

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales. En conditions normales d'emploi, il n'y a pas de dangers particuliers de réaction à d'autres substances.

10.2. Stabilité chimique

Récipient sous pression. Ne pas perforer, ni brûler, même après l'usage. Protéger contre les rayons du soleil.

Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Se référer aux indications de la section 7 pour la manipulation et le stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible. Les vapeurs, si elles se dégagent, peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les récipients aérosols, s'ils sont surchauffés, peuvent se déformer, éclater et être projetés à une grande distance.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition aux rayons de soleil, éviter des surchauffes et toute source d'inflammation. Conserver à l'écart des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu. Éviter le contact avec de forts réducteurs et oxydants, acides et bases fortes, matériaux à température élevée.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il ne se décompose pas en conditions normales. Pour Décomposition thermique, se référer à la section 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

ZINCOSIL 400

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classe

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 20 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3000 mg/kg

butane - CAS: 106-97-8

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 658 mg/l - Durée: 4h

propane - CAS: 74-98-6

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 658 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Aucun effet irritant et corrosif sur la peau et les muqueuses.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le contact avec du gaz liquéfié peut provoquer des brûlures par le froid.

xylène (mélange réactif d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène) a) toxicité aiguë ETA - Cutanée 1100 mg/kg pc ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 3523 mg/kg Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat 27124 ml/l - Durée: 4h Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 12126 mg/kg b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Espèces: Lapin Non corrosif c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Espèces: Lapin Légèrement irritant zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) - CAS: 7440-66-6 a) toxicité aiguë: Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5.4 mg/l - Durée: 4h acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4 a) toxicité aiguë: Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6400 mg/kg Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21.1 mg/l - Durée: 4h

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

ZINCOSIL 400

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane
a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Oryzias latipes > 1 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Daphnia magna = 3.87 mg/l - Durée h: 48

Point final: ErL50 - Espèces: Algae (Pseudokirchneriella subcapitata) = 55 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOEC - Espèces: Algae (Pseudokirchneriella subcapitata) = 30 mg/l - Durée h: 72

xylène (mélange réactif d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 2.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: p-xylene

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia magna 1 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: o-xylene

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1.3 mg/l - Remarques: mix-xylene Point final: NOEC - Espèces: Daphnia magna 0.96 mg/l - Remarques: 7 day - ethylbenzene

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) - CAS: 7440-66-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.238 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia magna = 0.356 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.106 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella

subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

xylène (mélange réactif d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Biodégradabilité: Solubilité dans l'eau - Remarques: 146-190.7 ml/l (25°C)

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) - CAS: 7440-66-6

Biodégradabilité: Solubilité dans l'eau - Remarques: 0.1-100 mg/l

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Biodégradabilité: Solubilité dans l'eau - Remarques: 1000-10000 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation

xylène (mélange réactif d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

Test: Coefficient de partage: n-octanol / eau 3.12 - Remarques: Log Kow Range 3.12-3.2

Bioaccumulation: Il ne se concentre pas dans les organismes - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 25.9 -

Remarques: (acquatic species) acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Test: Coefficient de partage: n-octanol / eau 2.3 Test: BCF- Facteur de bioconcentration 15.3

12.4. Mobilité dans le sol

xylène (mélange réactif d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène)

48-129 - Remarques: High mobility in the soil

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Test: Coefficient de partage sol/eau 3

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Sa mise au rebut doit advenir dans un lieu autorisé et dans le respect des lois en vigueur. Le récipient aérosol surchauffé à une température supérieure à 50°C peut éclater même s'il contient un petit résidu de gaz. Les aérosols vides, même s'ils sont complètement vides, ne doivent pas être jetés dans la nature.

Code catalogue européen déchets:

L'aérosol, étant un déchet ménager, est exclu de l'application de la susdite norme.

Pour des activités de type industriel, l'aérosol vide à usage professionnel peut être classé:

15.01.10: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par ces substances.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-Numéro ONU: 1950
IATA-Numéro ONU: 1950
IMDG-Numéro ONU: 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: AEROSOLS, Flammable Limited Quantity: max 1000ml Total gross mass

of package not exceed 30 kg LQ2

IATA-Nom technique: AEROSOLS

IMDG-Nom technique: AEROSOLS, Flammable Limited Quantity: max 1000ml Total gross mass

of package not exceed 30 kg LQ2

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

 ADR-Classe:
 2 ,5F

 ADR-Etiquette:
 2.1

 IATA-Classe:
 2

 IATA-Etiquette:
 2.1

 IMDG-Classe:
 2

14.4. Groupe d'emballage

Non pertinent pour la quantité limitée

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin:
IMDG-EMS:
IMDG-MFAG:
Polluant marin
F-D
S-U

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG-Nom technique: AEROSOLS, Flammable Limited Quantity: max 1000ml Total gross mass

of package not exceed 30 kg LQ2

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013 Règlement (EU) n° 2020/878 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP) Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP) Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP) Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP) Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 5 CLP) Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP) Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP) Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP) Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP) Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP) Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP) Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP) Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP) Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP) Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP) Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 28

Restriction 29

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P3a, E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolonaée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classe de danger et	Code	Description
catégorie de danger		
Flam. Gas 1A	2.2/1A	Gaz inflammable, Catégorie 1A
Aerosols 1	2.3/1	Aérosol, Catégorie 1
Press. Gas	2.5	Gaz sous pression
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
		Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
		Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique,
		Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique,
		Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aerosols 1, H222, H229	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Paragraphes modifiés par rapport à la révision précédente: RUBRIQUE: 1, 2, 9, 11, 12, 14, 15, 16.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par ADR:

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

Classification, Etiquetage, Emballage. CLP:

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

Estimation de la toxicité aiguë, ETA Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges) FTA: ETAmélange:

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. GHS: IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR:

Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association

internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

N.A.: Pas disponible

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises

dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.